

*Affaires courantes*

• (1110)

## PÉTITIONS

## LA LIBERTÉ DE CHOIX

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition de la part d'un certain nombre d'habitants de diverses localités du centre de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que la décision de porter ou non des enfants est affaire de choix personnel et non de droit criminel. Ils estiment que des sanctions pénales ne contribuent en rien à faire disparaître les raisons pour lesquelles des femmes désirent se faire avorter ni à réduire le nombre des grossesses non désirées. Ils demandent donc au Parlement de s'abstenir d'imposer des sanctions pénales contre l'avortement.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'habitants de diverses localités du centre de la Colombie-Britannique qui s'opposent à la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

Les pétitionnaires invitent les libéraux du Sénat à faire ce qui s'impose, à écouter les Canadiens et à voter contre le projet de loi au lieu de tenir simplement encore d'autres audiences publiques.

## VIA RAIL

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition présentée par les citoyens de Kamloops et d'autres secteurs du centre de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent de l'avenir des trains de voyageurs, service que le gouvernement a lourdement amputé en imposant des compressions à VIA Rail. Ils croient qu'on aurait plutôt dû faire exactement le contraire, et ils demandent au gouvernement d'investir dans un service voyageurs décent, parce que ce mode de transport est l'un des moins dommageables pour l'environnement.

## LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Dans un autre ordre d'idées, monsieur le Président, j'ai aussi une pétition provenant de citoyens de Kamloops qui demandent au gouvernement d'étudier la possibilité d'adopter une déclaration des droits de l'enfants. Ils mentionnent de nombreuses régions où les enfants vivant dans la pauvreté sont de plus en plus nombreux. Ils croient qu'une

déclaration détaillée des droits des enfants serait une mesure souhaitable.

[Français]

## LE LIBRE CHOIX À L'AVORTEMENT

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour vous présenter une pétition venant de gens du Québec: de Montréal, de la ville de Québec, de la circonscription de Chambly, et plusieurs autres villes du Québec.

Dans cette pétition, on demande à cette Chambre de considérer que le choix de porter ou non des enfants relève d'une question de choix personnel, et non d'une loi criminelle. De plus, les pétitionnaires déclarent que des sanctions criminelles ne s'adressent aucunement aux raisons pour lesquelles une femme désire un avortement et ne réduisent en rien le nombre de grossesses indésirées.

[Traduction]

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, je prends également la parole, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, pour présenter des pétitions provenant d'habitants de la Colombie-Britannique et de presque toutes les autres provinces du pays.

Ces pétitionnaires soutiennent que la décision d'avoir des enfants ou non est une question personnelle qui ne relève pas du droit pénal.

Ils ajoutent que l'Association médicale canadienne a déjà établi des lignes directrices et des règlements en ce qui touche l'avortement. Les sanctions pénales n'ont aucun effet sur les raisons qui poussent les femmes à se faire avorter ni sur la réduction du nombre de grossesses indésirées.

Ces pétitionnaires pressent le gouvernement de renoncer à imposer des sanctions pénales en cas d'avortement.

Au nombre de trente, ces pétitions portent environ 3 600 signatures en tout. Certains signataires proviennent de ma circonscription, celle de New Westminster—Burnaby et de Surrey, en Colombie-Britannique. Quatre-cent-six d'entre eux sont de Kingston et les Îles. Les autres habitent à Toronto, à Ottawa, à Regina, en Saskatchewan, en Alberta, à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

Les hommes et les femmes qui estiment que la femme a droit à son intégrité demandent tous au gouvernement de renoncer à infliger des sanctions pénales aux femmes.